



Maïs sucré

Avertissement N° 12 – 20 août 2015

Pyrale univoltine

- Les captures de papillons tirent à leur fin.
- Maintenez la surveillance des champs à risque.

Pyrale bivoltine – 2^e génération

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : début des captures de papillons; dates de dépistage au champ pour les localités ayant un historique d'infestations.
- Basses-Laurentides, Lanaudière, Laval, Montérégie ainsi que les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : les dates de dépistage et de traitements demeurent inchangées.

Rouille, pucerons, légionnaire d'automne, ver-gris occidental des haricots et chrysomèle

- Surveillez vos champs.

Ver de l'épi

- Depuis le début de la saison, aucune capture de papillons ni aucun dommage jusqu'à maintenant.

PYRALE UNIVOLTINE

Les captures de papillons de la pyrale univoltine sont très faibles (peu d'individus sur quelques sites seulement de tout le réseau). Des collaborateurs des régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean nous ont rapporté des observations au champ au cours de la dernière semaine. Quelques larves et/ou des dommages de pyrale du maïs ont été observés dans certains champs. Dans les régions qui ne reçoivent pas de traitements contre la pyrale bivoltine, continuez à visiter vos champs à risque pour déceler la présence de jeunes larves de la pyrale ou de criblures, et pour intervenir au besoin.

PYRALE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

État de la situation

Les captures de papillons de pyrale bivoltine (2^e génération) débutent ou se poursuivent sur des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Lanaudière, Mauricie, Montérégie et Outaouais. Pour les régions de la Montérégie, de Laval, des Basses-Laurentides, de Lanaudière, ainsi que pour les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais, les recommandations émises précédemment demeurent inchangées (voir l'[avertissement N° 10](#) du 5 août 2015).

Dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) ont débuté vers le 14 août. Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient commencer vers le 24 août dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, dans les localités hâtives et ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2^e génération)**. Ainsi, les premières larves devraient être observées vers le 29 août dans ces localités. À partir du 24 août, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou de jeunes larves de pyrale et intervenez au besoin. **Ces dates d'apparition de masses d'œufs et de larves pourraient être devancées de 3 à 5 jours en raison de l'actuelle vague de chaleur. Soyez vigilant.**

La pression de la race bivoltine de la pyrale du maïs est plutôt faible dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Cependant, il y a des champs situés dans des secteurs avec des microclimats favorables où une 2^e génération de cette race peut occasionner des dommages sur les épis.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs (identification de l'insecte, méthodes de dépistage, méthodes de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2015](#) ».

Rappelons qu'à cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ deux semaines après la pulvérisation.

Prévention

Les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS SELON LA RÉGION

Groupe de régions	Semaine débutant le :		
	17-août	24-août	31-août
Laval et Montérégie	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés.</i>
Basses-Laurentides et Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (localités hâtives avec historique d'infestations par la 2 ^e génération de la pyrale bivoltine)	<i>Des larves de la pyrale univoltine peuvent encore être présentes. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.	
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Hautes-Laurentides et Saguenay–Lac-Saint-Jean	<i>Dépister les champs menacés.</i>		

ROUILLE

Dans quelques champs, on rapporte la présence de rouille sur le feuillage de certains cultivars de maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont généralement trop faibles pour justifier une intervention. De plus, la plupart des champs sont au moins au stade « croix », donc un traitement ne serait plus pertinent. Surveillez les champs qui ne sont pas encore au stade « croix ». Pour plus d'information sur le dépistage de la rouille, consultez l'[avertissement N° 11](#) du 13 août 2015.

PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré. Dans la plupart des cas, les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons ainsi que leurs ennemis naturels (coccinelles, etc.). Pour plus d'information (identification, seuils d'intervention, moyens de lutte, ennemis naturels, etc.), consultez le bulletin d'information « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de légionnaire d'automne se poursuivent. Au cours de la dernière semaine, quelques papillons ont été capturés dans des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut savoir avec certitude qu'il y a présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone, ou encore, en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage. Pour plus d'information, consultez l'[avertissement N° 10](#) du 5 août 2015.

VER-GRIS OCCIDENTAL DES HARICOTS

Le RAP Grandes cultures effectue la surveillance du [ver-gris occidental des haricots](#) (VGOH) à l'aide de pièges à phéromone. Au cours de la dernière semaine, les captures de papillons ont diminué.

Jusqu'à maintenant, ce ravageur n'a pas causé de dommages importants dans les cultures au Québec. Dans le maïs sucré, aucun cas ne nous a été rapporté depuis l'arrivée de ce ravageur. Nous vous recommandons toutefois de garder l'œil ouvert pour la présence de masses d'œufs lors de vos dépistages au champ dans les prochaines semaines. Les champs les plus à risque sont les champs plus tardifs (la femelle préfère pondre sur des plants de maïs dont les panicules ne sont pas encore sorties) et ceux situés en sols légers. Des larves pourraient également être observées, mais le dépistage des jeunes larves est beaucoup plus difficile, car elles ressemblent beaucoup aux jeunes larves d'autres espèces (ex. : pyrale du maïs et ver de l'épi). Pour plus d'information sur le dépistage du VGOH dans le maïs sucré, consultez l'[avertissement N° 10](#) du 5 août 2015.

CHRYDOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Durant la dernière semaine, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs ont été observés dans quelques champs. À cette période de l'été, ces insectes peuvent migrer des champs de maïs-grain, où les soies ne sont plus attirantes, vers des champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, les adultes de chrysomèle peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour plus d'information sur la chrysomèle des racines du maïs et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2015](#) ».

Si vous observez des plants de maïs en forme de « cols d'oie », cela peut avoir été causé par des larves de chrysomèle des racines du maïs qui se sont nourries des racines, ce qui fait verser les plants plus tard en saison. À cette période de l'été, les chrysomèles sont arrivées au stade adulte et aucune intervention ne peut être faite au niveau des racines. Il serait important d'effectuer une **rotation des cultures** pour éviter que le problème ne revienne l'année prochaine (les adultes de chrysomèle pourraient pondre à nouveau dans le champ de maïs et, l'été prochain, les larves s'alimenteront des racines de maïs dans ce champ si aucune rotation n'est faite). Précisons que les « cols d'oie » peuvent être causés par d'autres facteurs. Pour plus d'information, consultez le bulletin d'information du RAP Grandes cultures « [Plants de maïs en forme de « cols d'oie » : causes possibles](#) ».

VER DE L'ÉPI : AUCUNE CAPTURE DE PAPILLONS

Depuis le début de la période de piégeage du ver de l'épi, aucun papillon n'a été capturé et aucun dommage n'a été rapporté. Rappelons que le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé pour surveiller l'arrivée du ver de l'épi. Pour plus d'information sur la méthode de piégeage, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » ou le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ».

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 12 – Maïs sucré – 20 août 2015